

# PROCES-VERBAL

## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

## COMMUNE DE LIGSDORF

### du Vendredi 3 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 25 Septembre 2025 s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Doris BRUGGER, Maire.

La convocation a été affichée le 25 septembre 2025

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 29 juillet 2025
- 3) Etude et approbation de l'avenant relatif aux travaux de voirie du marché public réaménagement du carrefour
- 4) Etude et approbation de l'avenant aux travaux de génie électrique du marché public réaménagement du carrefour
- 5) Subvention Fonds Communal Alsace pour réfection toiture du musée du Sapeur-pompier d'Alsace
- 6) Acceptation d'un don fait à la commune
- 7) Vente d'une partie d'un terrain communal
- 8) ONF- Approbation : Etat d'assiette 2027
- 9) Création d'un service juridique commun
- 10) Divers

Étaient présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

Absents excusés : ANTONY Thomas, HENGY Martine

Absent : HENGY Sébastien

Mme Doris BRUGGER, Maire, ouvre la séance à 19h00 et indique que le quorum est atteint.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Les membres du conseil municipal délibèrent et décident, à l'unanimité des membres présents, de désigner Mme Martine FOLZER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Juillet 2025**

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 juillet 2025 à l'assemblée.

Cette lecture ne soulevant aucune objection, le procès-verbal est adopté, à l'unanimité des membres présents, dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

#### **3. Etude et approbation de l'avenant relatif aux travaux de voirie du marché public réaménagement du carrefour**      Délibération 3/1025

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire,  
*Vu* le code de la commande publique,

*Vu la délibération n° 8/0725 du conseil municipal du 4 avril 2025 relative à l'approbation du choix des entreprises attributaires du marché public « réaménagement du carrefour rue Principale, des Tuilleries et de Bendorf »*

Un marché public de travaux relatif au réaménagement du carrefour a été conclu le 22 mai 2025 avec la société COLAS pour un montant initial HT de 158 658.35 euros.

Exposé :

Le présent avenant a pour objet de :

- Recaler les quantités réellement exécutées
- Ajouter des prestations non prévues initialement

Cela conduit à une baisse de 0.008% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité des membres présents, de conclure un avenant.

L'avenant a une incidence financière sur le montant initial du marché : Oui

Montant initial marché HT :	158 658.35 euros
Montant avenant HT :	- 13.08 euros
Montant modifié marché HT :	158 645.27 euros
TVA 20 % :	31 729.05 euros
Montant modifié marché TTC :	<b>190 374.32 euros</b>

- d'autoriser Mme Le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**4. Etude et approbation de l'avenant relatif aux travaux de génie électrique du marché public réaménagement du carrefour** Délibération 4/1025

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire,

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu la délibération n° 8/0725 du conseil municipal du 4 avril 2025 relative à l'approbation du choix des entreprises attributaires du marché public « réaménagement du carrefour rue principale, des tuilleries et de Bendorf »*

Un marché public de travaux relatif au réaménagement du carrefour a été conclu le 25 avril 2025 avec la société ETPE pour un montant initial HT de 26 482.50 euros.

Exposé :

Le présent avenant a pour objet de :

- Recaler les quantités réellement exécutées
- Ajouter des prestations non prévues initialement

Cela conduit à augmentation de 12.4% du montant du marché.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité des membres présents, de conclure un avenant.

L'avenant a une incidence financière sur le montant initial du marché : Oui

Montant initial marché HT :	26 482.50 euros
Montant avenant HT :	3 272.50 euros
Montant modifié marché HT :	29 755.00 euros
TVA 20 % :	5 951.00 euros
Montant modifié marché TTC :	<b>35 706.00 euros</b>

- d'autoriser Mme Le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**5. Subvention Fonds Communal Alsace pour réfection toiture du musée du Sapeur-Pompier d'Alsace** Délibération 5/1025

*Vu l'existence d'un « fonds communal Alsace » de la Collectivité européenne d'Alsace, dont la vocation est d'aider les communes à financer les projets d'investissements locaux ;*

*Vu que chaque commune a la possibilité de présenter trois projets maximums sur la période du mandat municipal actuel jusqu'au 30 septembre 2025 ;*

*Vu que le montant plafond de soutien cumulé est de 100 000 € ;*

*Vu qu'aux termes du règlement du Fonds Communal Alsace, une ou plusieurs communes ont la possibilité de céder à un autre porteur l'un de ces 3 projets et donc de lui permettre de déposer un dossier en lieu et place ;*

*Vu que dans ce dernier cas de figure, la subvention sera attribuée à ce tiers et viendra donc grever le montant maximum de soutien possible sur la période 2022-2025 à la commune.*

*Vu le projet de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Haut-Rhin de réfection d'urgence de la toiture du Musée du Sapeur-Pompier d'Alsace.*

Le conseil municipal de LIGSDORF, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de céder un de ses projets à l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, pour son projet de réfection d'urgence de la toiture du Musée du sapeur-pompier d'Alsace dans la limite de l'enveloppe restante au Fonds Communal Alsace soit 27 957 €.

**6. Acceptation d'un don fait à la commune**

Délibération 6/1025

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un administré, qui désire rester anonyme, souhaite faire un don de 1 800 euros à la commune. A la demande de l'administré cette somme servira à l'achat de casques pour les nouveaux engagés auprès des sapeurs-pompiers.

Mme Le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir accepter ce don qui sera enregistré en investissement à l'article 10251.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'accepter le don et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**7. Vente d'une partie d'un terrain communal**

Délibération 7/1025

*Vu la précédente délibération N° 6/0525 par laquelle le conseil municipal avait donné son accord pour la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 7 parcelle 231 au profit de M Thomas ANTONY.*

Un arpantage a été effectué et il a donné lieu à la création d'une nouvelle parcelle cadastrée section 7 parcelle 253/1, d'une superficie de 10a 95ca.

Le prix de vente a été fixé à 50 euros l'are soit un montant total de 547.50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Confirme sa décision de céder à M Thomas ANTONY la parcelle issue de l'arpantage cadastrée section 7 parcelle 253/1, d'une superficie de 10a 95ca.
- Précise que les frais liés au bornage, au géomètre ainsi que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise Mme Le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**8. ONF- Approbation : Etat d'assiette 2027**

Délibération 8/1025

Mme Le Maire présente l'état d'assiette pour 2027 envoyé par M KUGLER, technicien ONF.

Ce document fait état des coupes qui seront martelées cet hiver et exploitées en 2027.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Valide l'état d'assiette 2027 qui prévoit le martelage des parcelles 25a et 4r

**9. Crédit d'un service juridique commun**

Délibération 9/1025

La Comcom Sundgau a créé un service juridique auxquelles les communes membres peuvent adhérer. Ce service propose le conseil et l'assistance auprès des communes quant à leurs interrogations sur différents domaines (commande publique, recherche de subventions, urbanisme, pouvoir de police état civil....).

Dans un premier temps et jusqu'au 30 juin 2026, l'utilisation de ce service sera à titre gratuit. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, le service sera refacturé aux communes.

Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'adhérer au service juridique commun jusqu'au 30 juin 2026
- Autorise Mme Le maire à signer tous les documents nécessaires.

**10. Divers**

- Mme Le Maire présente les permis de construire déposés en Mairie
  - PC WERNER Nina : Projet d'aménagement d'un logement dans une grange : dossier en cours d'instruction
  - PC KEMPF Pierre : Projet de construction d'un abri pour chevaux
- L'actuel locataire de l'appartement F3 situé au-dessus de la mairie va quitter le logement au 15 novembre 2025. Le dossier de relocation sera confié à l'agence immobilière ROSENBERG afin d'assurer la recherche d'un nouveau locataire.
- L'adressage est terminé. Les nouvelles adresses seront publiées sur le site Base Adresse Locale le 16 octobre 2025. L'ensemble des habitants seront informés par courrier.
- La collectivité a adhéré à la nouvelle convention de participation pour la prévoyance de ses agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une participation financière de l'employeur est obligatoire pour chaque agent qui souhaite adhérer au dispositif. Le montant proposé par l'assemblée délibérante est de 23 euros par mois et par agent.

Cette proposition sera soumise au comité technique pour approbation et fera ensuite l'objet d'une délibération.

- Un administré, avec certains de ses voisins, a formulé une demande concernant la sécurité routière rue de Raedersdorf. Il signale le passage de véhicules à des vitesses excessives et nous sollicite pour l'installation d'une écluse à l'entrée du village.

La volonté de la municipalité était bien d'installer des écluses à l'entrée rue de Raedersdorf mais l'étroitesse de la route ne le permettait pas.

Des coussins berlinois avaient alors été mis en place, mais le passage de gros engins a provoqué des vibrations dans une maison voisine, ce qui nous a obligé à les retirer.

De plus la CeA a récemment réalisé des travaux de voirie sur la route départementale et il n'est pas certain que de nouveaux travaux puissent être entrepris rapidement dans cette zone.

Malgré tout, le projet sera revu mais l'emplacement des ralentisseurs devra tenir compte des sorties de cour.

- Mme Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une vidéo portant sur le rapport d'activité 2024 de Territoire Energie Alsace.
- Mme Josiane MEISTER, conseillère municipale, signale qu'un agriculteur l'a sollicitée concernant l'exploitation de plusieurs parcelles communales. A ce jour, ces parcelles sont en cours d'exploitation et font l'objet de contrats de bail.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 20h45.

Fait à LIGSDORF, le 28 Novembre 2025

Le Maire, Doris BRUGGER



La secrétaire de séance, Martine PÖLTER

Publié sur le site de la commune le : 05.12.2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martine Pölter".